

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2277

26 septembre 2011

SOMMAIRE

Anglona S.A.	109277	Luvefi-Developpement S. à r. l.	109290
Anglona S.à r.l.	109277	Luxconsulting S.à.r.l.	109291
CAI Partners III CCS S.à.r.l.	109296	Lux Cuisines Scheunert S.à r.l.	109290
Construction de métal Gerhard Reh	109295	Lux Meca S.A.	109290
Dematic S.A.	109293	Lux Racing S.A.	109291
Eco-DS S.A.	109261	Macdonald, Dettwiler Information Technology Services Limited Liability Company, Luxembourg Branch	109291
Edimag S.A.	109274	Mai Luxembourg SE, Luxembourg branch	109292
Ediprint Sàrl	109276	Meadwestvaco Spain S.à r.l.	109292
Elisa Invest S.A.	109276	Med A Holding S.à r.l.	109292
Elite Participations SA	109277	Médiatteam SA	109291
Emidanus S.A.	109274	PF & MGT S.A.	109250
EPI2	109275	Printronic Luxembourg (International) S.à r.l.	109292
EPI Partners	109275	Production Christian Gallimard	109292
Ernster Belle Etoile S.à.r.l.	109275	Production Christian Gallimard	109295
Ernster Concorde S.à r.l.	109275	RCR Industrial Flooring S.à r.l.	109260
ESO Luxco II S.à r.l.	109276	Real Estate Capital S.A.	109261
ESO Luxco I S.à r.l.	109275	Red Fox S.A.	109261
Euroclass Multimedia Holding S.A.	109276	Rho Ventures VI Luxembourg Holdings, S.à r.l.	109261
FinForce	109276	RoadCom S.A.	109250
Floorings I S.à r.l.	109288	Rooster Holding S.à r.l.	109250
Laridel Participations S.A.	109288	Royalux S.A.	109261
Leonitis S.A.	109289	TDF Finance & Co. S.C.A.	109262
Lethima S.A.	109289	Xella International Holdings S.à r.l.	109296
Louislane S.A.	109289		
Lower Basin Holding S.A.	109289		
LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l.	109289		
Lubeba S.A.	109290		
Luvefi-Developpement S. à r. l.	109290		

RoadCom S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2412 Howald, 37, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 99.267.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108967/10.

(110124722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Rooster Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.502.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011108968/12.

(110124431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

PF & MGT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.141.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eleventh of July,

Before the undersigned Maître ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

1.- BUGECI LIMITED a company incorporated and existing under the laws of the republic of Cyprus, established and having its registered office at Stasinou, 1, MITSU BUILDING 1, 1st floor, Flat/Office 4, Plateia Eleftherias, P.C. 1060, Nicosia, Cyprus,

2.- Mr. Arnaud Ventura, a French citizen, residing at 8 rue de Courcelles, F75008 Paris, France, and,

3.- PlaNet Finance Participations (hereafter referred to as "PFP"), a company founded and existing under the laws of France, having its registered place of business at 44 rue de Prony, F-75017 Paris, France;

here represented by Mrs Sara Lecomte, private employee, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal,

Said proxies after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing persons have drawn up the following articles of a joint stock company (société anonyme) which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereafter formed a Luxembourg joint stock company "société anonyme" under the name of "PF & MGT S.A."

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a special decision of the shareholders.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to make direct or indirect equity investments (controlling stakes or large minority positions) in financial institutions in microfinance that provide financial services such as credit and saving in emerging markets through mobile technology such mobile phone.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions and may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 5.

(a) The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY ONE THOUSAND TEN EURO (31,010.- EUR) divided into three thousand one hundred one (3,101) shares with a par value of TEN EURO (10.- EUR) each. The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of five (5) members at least who need not be shareholders of the company. However, in case the company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office.

The term of the office of a director may not exceed three (3) years. By exception the term of the office of the first director shall be one (1) year.

The directors are elected by a special majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The chairman shall have a casting vote in case of equality of votes at any meeting of the board or any committee. The chairman shall preside at all meetings of the Board or any committee where he is a member and at all General Meetings but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least third fifths of the directors present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

Art. 10. According to article 60 of the Law, the daily management of the company as well as the representation of the company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may however be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 11. The company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 12. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years.

General meeting

Art. 13. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 14. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office on the first Monday of the month of June at 11:00 a.m. at the place specified in the convening notices.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 15. The general meetings of the Shareholders shall be convened by the Board of Directors in accordance with Local Law and the By-Laws. Each Shareholder shall have the right to attend and take part in deliberations at all general meeting.

One or more shareholders who together hold at least ten percent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

The Shareholders shall meet at least once every calendar year and as may be necessary under Local Law.

Unless Local Law stipulates a longer period of notice in any instance, at least fourteen (14) days written notice shall be given to the Shareholders of any meeting unless all the Shareholders unanimously agree on a shorter period. An agenda of matters to be discussed shall be given contemporaneously with the aforementioned written notice convening the meeting and shall (i) specify in reasonable detail an agenda; and (ii) be sent in such manner that it is received by the recipient whether by courier, facsimile transmission, e-mail or otherwise. All papers and/or other materials relevant to the Meeting of the Shareholders shall be sent by courier, facsimile transmission, e-mail or other similar means at least seven (7) days before the Meeting of the Shareholders.

Reserved matters requiring consent of PFP

Notwithstanding any other provision in this Agreement and subject to the requirements under Local Law any and all decisions in the following matters shall not be taken without the prior consent of PFP:

- any change in the By-Laws;
- changing the nature of the business of the Company or one of its subsidiaries;
- merger and scission; and
- the ethical charter and any change in this ethical charter.

Shareholders majority

The following decisions and actions to be taken and/or implemented by the Company shall be approved by the Shareholders at a meeting of the Shareholders, and only with the affirmative vote of 3,100 common shares represented at the meeting of the Shareholders held for the purpose, including, without limitation:

1. changes in the nature or scope of the business of the Company;
2. changes to the articles of association, the memorandum of association, the bylaws or any other constitutional documents of the Company;
3. change to the share capital or share structure of the Company, such as the issuance of new shares or other securities, a reduction of capital, the granting of options or warrants and the altering of rights attaching to shares;
4. making or seeking any loans by the Company;
5. the granting of any guarantee or other security (e.g. debentures, mortgages, other charges) by the Company;
6. the declaration of dividends or other distributions by the Company;
7. the formation of subsidiaries, joint ventures or partnerships by the Company;
8. material acquisitions, disposals and encumbrances by the Company of assets and interests in other companies and businesses;
9. the cessation of business, dissolution or liquidation of the Company other than as a result of insolvency;
10. the approval of annual accounts, accounting policies or the accounting reference date of the Company;
11. the commissioning, appointment or removal of auditors or accountants of the Company;
12. the appointment, remuneration, removal or suspension of directors, supervisory directors or other officers of the Company;
13. any change in the structure of the Board and any change in employment and remuneration of the board members;
14. the commencement or conduct of material litigation by the Company;
15. the entering into of material transactions relating to intellectual property rights of the Company; and
16. any merger or amalgamation with another company or any demerger or other restructuring by the Company.

Art. 16. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 17. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 18. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 20. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2011.

The first annual general meeting shall be held in 2012.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The THREE THOUSAND ONE HUNDRED ONE (3,101) shares have been subscribed to as follows:

1.- BUGECI LIMITED prenamed	1,550 shares
2.- Mr. Arnaud Ventura., prenamed	1,550 shares
3.- PlaNet Finance Participations, prenamed	1 share
TOTAL: THREE THOUSAND ONE HUNDRED ONE	(3,101) shares

The subscribed shares have been partially paid up in cash, so that the company has now at its disposal the amount of twenty eight thousand four hundred fifty euros (28,450.- EUR) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at FIVE (5). The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2012:

1.- Mr. Jean-Marie Bettinger, lawyer, born in Saint-Avold (France), on 14 mars 1973, with professional address at 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

2.- Mr. Cyrille Arnould, director born in Strasbourg (France), on 5 March 1962, with professional address at 18 BEIM Foussebur, L-6364 Schrassig Luxembourg

- 3.- Mr. Bernard Herman, with professional address at 19 rue de Bitbourg L1273 Luxembourg , Luxembourg;
- 4.- Mr. Arnaud Ventura, director, born in Antibes (France) on 23 April 1973 with professional address at 8 rue de Courcelles, F-75008 Paris; and
- 5.- Mr. Elio Vitucci, director, born in Rome (Italy) on 29 January 1970 with professional address at 10 rue de Belgique, Monaco.

The following have been elected as managing-directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2012:

- 1.- Mr. Jean-Marie Bettinger, lawyer, born in Saint-Avold (France), on 14 mars 1973, with professional address at 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- 4.- Mr. Arnaud Ventura, director, born in Antibes (France) on 23 April 1973 with professional address at 8 rue de Courcelles, F-75008 Paris.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1) .

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting to be held in 2017: FIDEWA Audit S.à r.l., a company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 155324.

Third resolution

The company's registered office is located at 35, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze juillet.

Par-devant Maître ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1.- BUGECI LIMITED une société constituée et existant sous les lois de la République de Chypre; Stasinou, 1, MITSU BUILDING 1, 1st floor, Flat/Office 4, Plateia Eleftherias, P.C. 1060, Nicosia, Cyprus, représentée par Monsieur Vitucci Elio

2.- Monsieur Arnaud Ventura ayant son adresse au 8 rue de Courcelles, F75008 Paris, France;

3.- Planet Finance Participations (ci-après «PFP»), société de droit Français, ayant son siège social au 44 rue de Prony, F-75017 Paris France; dûment représentés par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «PF&MGT S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par spéciale décision des actionnaires, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales,

sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toute opérations on transactions afférent directement ou indirectement à la prise de participations direct ou indirect (participations majoritaires ou grandes positions minoritaires) dans des institutions financières de Microfinance qui fournissent des services financiers comme ouverture de crédit ou épargne, sur des marchés émergents grâce la technologie mobile comme le téléphone portable. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes et pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme "les sociétés apparentées"), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE DIX EURO (31.010,- EUR) divisé en trois mille cent une actions (3.101) actions d'une valeur nominale de dix euro (10,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de cinq (5) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas trois (3) ans. Par exception les premiers administrateurs seront élus pour une période de un (1) an.

Les administrateurs seront élus à une majorité spéciale majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en

charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si trois cinquième au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) délégué(e)s la gestion journalière peut (peuvent) néanmoins être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires

Art. 11. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération et qui peut mettre un terme à tout moment à leur mandat.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.

Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social le premier mardi du mois de juin à 11h00 à l'endroit indiqué dans les convocations.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration conformément à la loi locale et les règlements. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ème}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute Assemblée générale.

Chaque actionnaire a le droit d'assister et de prendre part aux délibérations à toutes les assemblées.

Les actionnaires se réunissent au moins une fois par année civile et comme il sera nécessaire en vertu de la loi locale.

À moins que la loi locale stipule une plus longue période de notification, au moins quatorze (14) jours un avis écrit est donnée aux actionnaires de toute réunion à moins que tous les actionnaires conviennent à l'unanimité sur une période plus courte.

Un ordre du jour des questions qui seront examinées doit recevoir simultanément avec susmentionnées écrit l'avis de convocation de la réunion et doit (i) spécifier raisonnable en détail un ordre du jour; et (ii) être envoyé de telle manière qu'il est reçu par le destinataire par courrier, transmission par télécopieur, par courriel ou autrement. Tous les articles ou autres documents pertinents à l'Assemblée des actionnaires doivent être envoyés par courrier, transmission par télécopieur, courriel ou autres moyens similaires au moins sept (7) jours avant l'Assemblée des actionnaires.

Décisions nécessitant l'accord préalable de PFP

Nonobstant toute autre disposition du présent accord et en vertu de la loi locale toutes les décisions suivantes ne pourront être prises sans l'accord préalable de PFP:

- tout changement dans les règlements;
- changer la nature de l'activité de l'entreprise ou de l'une de ses filiales;
- fusion et scission; et
- la Charte éthique et tout changement de cette charte éthique.

Majorité des Actionnaires

Les décisions suivantes sans que cette liste soit limitative, doivent être approuvées par le vote de 3.100 actions ordinaires représentées à l'Assemblée générale tenues à cette fin:

1. tout changement dans la nature ou l'étendue de l'activité de l'entreprise
2. toute modification des statuts ou tous autres documents constitutifs de la société
3. toute modification du capital social ou la structure du capital de la société, comme l'émission de nouvelles actions ou autres valeurs mobilières, réduction du capital social, l'octroi d'options ou bons de souscription et modification des droits attachés aux actions;
4. sollicitation ou octroi de prêt;
5. l'octroi de toute garantie ou autre sûreté (p. ex., obligation, hypothèques, autres frais) par la société;
6. la déclaration de dividendes ou d'autres distributions par la société;
7. la constitution de filiales, partenariats, joint venture par la société;
8. toute acquisition, sûreté et cession par la société de bien ou intérêts dans d'autres sociétés;
9. la cessation, dissolution ou liquidation de la société autre que par suite d'insolvabilité;
10. l'approbation des comptes annuels, de la politique comptable, de la date de référence de la société;
11. la nomination, la révocation des commissaires aux comptes et comptables de la société;
12. la nomination, la rémunération, la révocation ou la suspension de tous administrateurs, ou tous autres mandataires de la société;
13. toute modification dans la structure du conseil d'administration et toute modification des contrats et rémunération des membres du conseil d'administration;
14. toute introduction d'une action ou conduite de litiges par la société;
15. toute conclusion d'opérations relatives aux droits de propriété intellectuelle de la société; et
16. toute fusion avec une autre société ou toute scission ou autre restructuration de la société.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les trente un mille une actions ont été souscrites comme suit par:

1.- BUGECI LIMITED prénommée	1.550 actions
2.- Monsieur Arnaud Ventura, prénommé	1.550 actions
3.- PlaNet Finance Participations, prénommée	1 action
TOTAL: trois mille cent une actions	(3.101) actions

Les actions ainsi souscrites ont été partiellement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de vingt-huit mille quatre cent cinquante euro (28.450,-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à CINQ (5) administrateurs

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012:

1.- Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, né à Saint-Avold (France), le 14 mars 1973, avec adresse professionnelle au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

2.- Monsieur Cyrille Arnould, directeur, né à Strasbourg (France) le 5 mars 1962, avec adresse professionnelle au 18 BEIM Fussebur, L-6364 Schrassig Luxembourg;

3.- Monsieur Bernard Herman, directeur, avec adresse professionnelle au 19 rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg, Luxembourg;

4.- Monsieur Arnaud Ventura, Directeur né à Antibes (France) le 23 avril 1973 avec adresse professionnelle au 8 rue de Courcelles F-75008 Paris;

5.- Monsieur Elio Vittuci, Directeur, né à Rome (Italie) le 29 Janvier 1970 avec adresse professionnelle au 10 rue de Belgique, Monaco; et

Sont appelés aux fonctions d'administrateur-délégué, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012:

1.- Monsieur Jean-Marie Bettinger, juriste, né à Saint-Avold (France), le 14 mars 1973, avec adresse professionnelle au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

2.- Monsieur Arnaud Ventura, Directeur né à Antibes (France) le 23 avril 1973 avec adresse professionnelle au 8 rue de Courcelles F-75008 Paris.

Dixième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en 2017: FIDEWA Audit S.à r.l., une société dûment constituée et régit selon la législation luxembourgeoise, ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155324.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées, connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, celles-ci ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 13 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31812. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100357/547.

(110114349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

RCR Industrial Flooring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.536.250,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.358.

Il est porté à la connaissance des tiers que le gérant B de la Société, Monsieur Tim Weld, a changé d'adresse et a dorénavant son adresse professionnelle au 415 Madison Avenue, 15th Floor, NY 10017 New York, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Pour RCR Industrial Flooring S.à.r.l.

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2011108971/16.

(110125236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Real Estate Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 72.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REAL ESTATE CAPITAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011108973/11.

(110124854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Red Fox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 89.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RED FOX S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011108974/11.

(110124511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Rho Ventures VI Luxembourg Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 151.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108965/11.

(110124535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Eco-DS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 2, rue des Tilleuls.
R.C.S. Luxembourg B 139.990.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108702/10.

(110124402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Royalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 143.851.

*Extrait des résolutions de l'assemblée
générale extraordinaire tenue en date du 7 juin 2011*

L'assemblée a décidé à l'unanimité de révoquer Madame Marina Lebedeva de son poste d'administrateur et ce avec effet immédiat. L'assemblée décide également à l'unanimité de remplacer Madame Lebedeva de son poste d'administrateur par Madame Ella Shilina né le 29 juillet 1963 à Chourab (Ukraine) et domiciliée au 2A/46, route d'Eselborn à L-9706 Clervaux et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2015 avec effet immédiat.

Ella Shilina
Administrateur

Référence de publication: 2011108970/15.

(110124763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

TDF Finance & Co. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 162.138.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven,
on the eighth day of the month of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

here appeared:

1) "TDF Finance", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 63, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register;

here represented by Dr. Wolfgang ZETTEL, company manager, with professional address at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg,

acting in his capacity as manager of said company with individual signing power,

and

2) "Stichting TDF 2", a foundation incorporated under the laws of The Netherlands, having its principal place of business at Fred. Roeskestraat 123-I, 1076 EE Amsterdam, The Netherlands and in the process of being registered with the Trade Register of the Chambers of Commerce.

here represented by Dr. Wolfgang ZETTEL, prenamed,

pursuant to a proxy given in Amsterdam (The Netherlands), on 04 July 2011.

The proxy given, signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a société en commandite par actions under the name of "TDF Finance & CO. S.C.A." which is hereby established as follows:

ARTICLE OF INCORPORATION

Denomination, Registered office, Duration, Object

Art. 1. Denomination. There is hereby established among the subscribers and all these who may become owners of the Shares mentioned hereafter a Luxembourg société en commandite par actions under the name of "TDF Finance & CO. S.C.A." (the "Company") governed by the laws of Luxembourg and these articles of incorporation (the "Articles" or the "Articles of Incorporation").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined in Article 12). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economical, and/or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an indefinite period of time. It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company shall not be dissolved in case the Manager resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances Article 13 shall apply.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds or otherwise advance proceeds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit. The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings and generally for its own benefit.

In a general fashion it may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The capital of the Company shall be represented by two categories of shares (each, a Category), namely management shares held by the Manager as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) ("Management Shares") and ordinary shares held by the limited liability shareholders (actionnaires commanditaires) ("Ordinary Shares") of the Company. Ordinary Shares and Management Shares shall be referred to as a "Share" and collectively as the "Shares", whenever the reference to a specific category or class of shares is not justified.

The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) represented by (one) (1) fully paid Management Share and thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) fully paid Ordinary Shares with nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

The Management Share shall be held by TDF Finance, a société à responsabilité limitée, incorporated under Luxembourg law with registered office at 63, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, as unlimited liability shareholder (actionnaire commandité) and as Manager of the Company.

The Company may proceed to the repurchase of its own Shares within the limits laid down by law.

The Company may issue fractional Shares if the Manager so decides in which case each Ordinary Share of the relevant class shall be subdivided into 100 fractions (coupures) of equal value.

Any available share premium shall be freely distributable (subject to the provisions of these Articles of Incorporation).

Art. 6. Shares in registered form. All Shares of the Company shall be issued in registered form.

A share register shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such share register shall contain the name of each holder of Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of Shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the share register evidences his right to such Shares.

The Manager may accept and enter in the share register a transfer on the basis of any appropriated document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee, subject to the transfer provisions set forth in the present Articles of Incorporation.

Shareholders shall provide the Company with an address to be entered into the share register, to which all notices and announcements may be sent. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the share register by means of a written notification to the Company.

However, where Ordinary Shares are recorded in the share register on behalf of one or more persons in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a professional depository of securities or any other depository (such systems, professionals or other depositories being referred to hereinafter as "Depositories") or of a sub-depository designated by one or more Depositories, the Company -subject to its having received from the Depository with whom those Shares are kept in account a certificate in proper form -will permit those persons to exercise the rights attaching to those Shares, including admission to and voting at general meetings, and shall consider those persons to be owners for the purposes of Article 7 of these Articles of Incorporation. The Manager may determine the formal requirements with which such certificates must comply. Notwithstanding the foregoing, the Company will make payments, by way of dividends or otherwise, in cash, shares or other assets only into the hands of the Depository or sub-depository recorded in the share register or in accordance with their instructions, and that payment shall release the Company from any and all obligations for such payments.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 7. Certification of shares. Written confirmation that an entry has been made in the share register will be provided to the shareholders and, in the case provided for in Article 6 of these Articles of Incorporation upon request, to the

Depositories or sub-depositories recorded in the share register. Other than with respect to the procedures for transfer of fungible Shares in the case provided for in Article 6 of these Articles of Incorporation, the transfer of Shares shall be made by a written declaration of transfer inscribed in the share register and dated and signed by the transferor and the transferee, or by their duly-appointed agents. The Company may accept any other document, instrument, writing or correspondence as sufficient proof of the transfer.

No entry shall be made in the share register and no notice of a transfer shall be recognised by the Company during the period starting on the fifth (5) working day before the date of a general meeting of shareholders and ending at the close of that general meeting, unless the Manager establishes a shorter period.

Art. 8. Shares - Voting Rights. Subject as set forth in these Articles, each Share shall be entitled to one vote at all general meetings of shareholders.

Art. 9. Repurchase of Shares. As is more specifically prescribed herein below, the Company has the power to repurchase its own Shares at any time within the limitations set forth by law.

No repurchase may be required by shareholders and Shares of the Company, if repurchased, will be repurchased, subject to the conditions laid down by law, by the Company upon a decision by the Manager only.

The Company may at the discretion of the Manager propose a repurchase of Ordinary Shares up to the amount and under the conditions as specified in these Articles or in any document published in connection with the Company's admission to listing or in connection with the listing of securities of the Company, by notice served upon holders of Ordinary Shares. An offer to repurchase shall normally be proposed to all shareholders pro rata to the respective number of Ordinary Shares held by each of them.

Immediately after the close of business on the date specified in the notice of repurchase each holder(s) having accepted the offer of repurchase shall cease to be the owner(s) of the Shares referred to in the notice of repurchase and his/her (their) name(s) shall be removed as the holder(s) of such Shares from the share register. Any such person will cease to have any rights as a shareholder in the Company with respect to the Shares so repurchased as from the close of business of the date specified in the notice of repurchase referred to above.

In any case, the offer and the notice of repurchase shall be served upon holder(s) of Shares by sending the same by mail addressed to such holder(s) of Shares at his (their) last address appearing in the share register or known to the Company (including, as the case may be, any Depository). The holder(s) of Shares concerned having accepted the repurchase offer shall thereupon forthwith be obliged to indicate a bank account to which the repurchase price for his (their) Shares so repurchased to be transferred to.

The Manager may in addition repurchase on behalf of the Company Ordinary Shares on any stock exchange or organized market on which such Shares are traded.

Liability of Holders of Shares

Art. 10. Management Shares and Ordinary Shares. The holders of Management Shares (the "Unlimited Shareholders") are jointly and indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met from the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares (the "Limited Shareholders") shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall in that capacity only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Ordinary Share for which they subscribed and have been issued and any other outstanding commitments and other liabilities towards the Company associated with their undertaking to make a capital commitment to the Company. In particular the owners of Ordinary Shares shall not be liable for any debts, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

Art. 11. Transfer of Ordinary Shares and Management Shares. The Ordinary Shares are freely transferable among shareholders and to non-shareholders without prior approval of the shareholders.

The Management Shares held by the Manager are exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability for the Company's financial obligations.

Management and Supervision

Art. 12. Management. The Company shall be managed by TDF Finance, a société à responsabilité limitée (the "Manager") in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company. The Manager shall be entitled to reimbursement of its expenses including, but not limited to, remuneration of its staff, taxes, rentals, cost of equipment, any other disbursements as well as directors fees and an annual fee equivalent to ten per cent of such expenses. Such amounts shall be payable monthly on the basis of an estimate and a final account shall be drawn up on the basis of the accounts of the Manager.

Art. 13. Management Powers. The Manager is invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's corporate objects. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board fall within the competence of the Manager.

The Manager shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The Manager may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the Manager.

The Manager shall take appropriate action to protect the interests of the Company and its shareholders as a whole.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board shall appoint an administrator, who need not to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor Manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 14. Binding Signatures. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more of its duly authorised signatories as designated by the Manager at its sole discretion, or such person(s) to which such power has been delegated.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned Manager.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one more of shareholder, managers or officers of the Manager is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The Manager or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Supervisory Board. The Company is supervised by a board of a minimum of three supervisors (the "Supervisory Board") appointed by the general meeting of shareholders which fixes their remuneration as well as the term of their office.

The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and shall authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law, exceed the powers of the Manager.

The Supervisory Board shall have the powers provided for by the law. The members of the Supervisory Board shall neither participate in, nor interfere with the management of the Company.

The Supervisory Board shall have the general role of overseeing the operations including the financial situation of the Company, as well as the specific powers conferred by these Articles. Its members may inspect, but not remove, the books, accounts, correspondence, minutes and, in general, all the records of the Company.

The Supervisory Board must report to the general meeting of shareholders on the results of the mandate entrusted to them, making such recommendation as they consider fit.

The members of the Supervisory Board shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which fixes their number, their remuneration as well as the term of their office and which shall not require the approval of the Manager. Members of the Supervisory Board will hold office until their successors are elected.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three, the Managers shall forthwith convene a Shareholders' meeting in order to fill such vacancy.

The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman. The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two members so require.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board, indicating the place of the meeting and the agenda thereof, shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Notice may be waived by consent in writing, by electronic message or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission capable of evidencing such waiver another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

General Meetings

Art. 17. Powers and Convening Notice. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice of the provisions of Article 13 (Management Powers) of these Articles and to any other powers reserved to the Manager by virtue of law and the present Articles, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the share register.

Art. 18. Procedure. The annual meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg and on the second Tuesday of the month of September of each year at 10.30 a.m. or at such time as shall be specified in the convening notices. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Manager, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy, in writing, by electronic message or by telefax or any other means of transmission approved by the Manager capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. The general meetings of the shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders may elect a scrutineer.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at the meeting of shareholders duly convened will be passed by an absolute majority of those present and voting.

Art. 19. Ordinary Meetings. The business ordinarily to be considered at a shareholders' meeting shall be the discussion and approval of the annual accounts as presented by the Manager, the consideration and approval of the allocation of the results of the year proposed by the Manager (including without any limitation the distribution of dividends), the appointment, removal and remuneration of members of the Supervisory Board and the discharge to be given to the Manager and to the members of the Supervisory Board.

All other business at a general meeting shall only be considered upon a proposal of the Manager unless otherwise provided by law or in these Articles.

Art. 20. Extraordinary General Meeting. Any general meeting of shareholders convened in order to consider a matter that does not fall within the scope of Article 19 (including any proposal to amend the Articles, or to resolve on issues for which the law refers to the conditions required for the amendment of the Articles) shall be convened as an extraordinary general meeting. At any such meeting, the shareholders may only validly deliberate if the quorum required by the law is satisfied.

Resolutions shall be passed by at least two thirds of the votes cast, provided that no resolution at any extraordinary general meeting of shareholders shall be validly passed unless approved by the Manager, unless otherwise provided by law or herein.

Art. 21. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

Accounting year - Allocation of Profits

Art. 22. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on 1st April and shall terminate on the 31st March of the following year.

Art. 23. Accounts, Appropriation of Profits. The Manager shall have the responsibility to establish the annual balance sheet and profit and loss account of the Company in accordance with applicable provisions of law. Such account shall be submitted to the shareholders' meeting for approval.

Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

Out of the balance there may be a distribution to the holders of Shares upon a proposal of the Manager approved by decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth in these Articles, provided that such distribution cannot exceed the amount proposed by the Manager.

Interim dividends may be declared and paid by the Manager subject to observing the terms and conditions provided for by the law.

The share premium account may be distributed to shareholders upon proposal of the Manager approved by a decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may, upon a proposal of the Manager, decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 24. Status of limitation. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of shareholders.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. Appointment of liquidators. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators, (if natural persons) named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution upon proposal by the Manager. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

Art. 26. Distribution of liquidation proceeds. The net liquidation proceeds shall be paid to the holders of Ordinary Shares and the holders of the Management Shares in the proportion of their respective holdings on the basis that the Ordinary Shares and the Management Shares shall rank pari passu.

General provisions

Art. 27. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation are to be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Subscribers	Ordinary Shares	Management Share	Aggregate Subscription Price
TDF Finance	/	1	1
Stichting TDF 2	30,998	/	30,998
TDF Finance	1	/	1
Total	30,999	1	31,000

The 30,999 Ordinary Shares and the 1 Management Share so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is as of now available to the Company, as it has been evidenced to the undersigned notary. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand two hundred Euro.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st March 2012.

The first annual general meeting of shareholders will be held on the second Tuesday of the month of September 2012.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

The following persons have been appointed as members of the Supervisory Board for an undetermined period of time:

1. The following persons are appointed members of the Supervisory Board for undetermined period.

(i) Mr Markus Trierweiler, manager, born on 11 February 1969 in Trier, Germany, with professional address at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

(ii) Mr Thomas Probst, manager, born on 13 September 1976 in Wittlich, Germany, with professional address at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

(iii) Dr Jan Koenighaus, manager, born on 14 November 1972 in Pinneberg, Germany, with professional address at 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is fixed at 63, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said representative signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

le huit juillet.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) «TDF Finance», une société à responsabilité limitée établie selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 63, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par:

Dr. Wolfgang ZETTEL, gérant de sociétés, avec adresse professionnelle au 63 rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la predate société avec pouvoir de signature individuelle.

et

2) «Stichting TDF 2», une fondation constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son principal siège social et de direction à Fred. Roeskestraat 123-I, 106 EE Amsterdam (Pays-Bas), en cours d'être immatriculée au Registre de Commerce.

ici représentée par Dr. Wolfgang ZETTEL, prénoté,

en vertu d'une procuration lui donnée à Amsterdam (Pays-Bas), le 04 juillet 2011.

La procuration prémentionnée, signée par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société en commandite par actions sous la dénomination de «TDF Finance & CO. S.C.A.» qu'elles déclarent constituer comme suit:

STATUTS

Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre toutes les personnes qui sont actionnaires en ce jour et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions ci-après mentionnées une société en commandite par actions luxembourgeoise sous la dénomination de «TDF Finance & CO. S.C.A.» (la «Société») régie par les lois du Luxembourg et les présents Statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sur décision du Gérant (tel que défini à l'Article 12), des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même municipalité par simple décision du Gérant.

Dans l'hypothèse où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique et/ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec des personnes situées à l'étranger, se présentent ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution des actionnaires statuant de la manière requise en matière de modification des présents Statuts.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'Article 13 s'appliquera.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toute autre entité, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créances ou de toute sorte d'instruments représentatifs de dettes ou de capital.

La Société peut prêter des fonds ou faire d'autres avances, y compris sans limitation, ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout titre représentatif de capital ou de dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée. La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à toute tierce personne pour ses propres obligations et engagements, et de manière générale pour son propre bénéfice.

D'une manière générale, elle peut effectuer toute opération qu'elle juge utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut de manière générale employer toutes techniques et instruments en relation avec ou relatif à un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation, des techniques et instruments créés pour protéger la Société contre les risques de crédit, d'échange de devises, de taux d'intérêt et autres risques.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Capital Social - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société sera représenté par deux classes d'actions (chacune, une «Classe»), à savoir des actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité («Actions de Commandité») et des actions ordinaires de commanditaire détenues par les actionnaires commanditaires («Actions de Commanditaire») de la Société. Les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité sont désignées en tant qu'«Action» et collectivement en tant qu'«Actions» chaque fois que la référence à une catégorie ou classe particulière n'est pas justifiée.

Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) représenté par une (1) Action de Commandité et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30'999) Actions de Commanditaire avec une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune.

L'Action de Commandité est détenue par TDF Finance, une société à responsabilité limitée, constituée en vertu de la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 63, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, en qualité d'actionnaire commandité et en qualité de Gérant de la Société.

La Société peut procéder au rachat d'Actions propres dans les limites établies par la loi.

Sur décision du Gérant, la Société pourra émettre des fractions d'Actions, auquel cas chaque Action de Commanditaire de la Classe concernée sera sub-divisée en cent (100) coupures de valeur égale.

Toute prime d'émission disponible sera librement distribuable (sous réserve des présents Statuts).

Art. 6. Actions sous formes nominatives. Toutes les Actions de la Société sont émises sous forme nominative.

Un registre d'actionnaires doit être tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre d'actionnaires doit contenir le nom de chaque détenteur d'Actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, et le nombre d'Actions détenues.

L'inscription du nom de l'actionnaire au registre des actionnaires prouve son droit sur ces Actions.

Le Gérant peut accepter d'inscrire au registre des actionnaires un transfert sur la base de tout document approprié attestant le transfert entre le cédant et le cessionnaire, sous réserve des dispositions relatives aux transferts contenues dans les présents Statuts.

Les actionnaires doivent communiquer à la Société une adresse à inscrire au registre des actionnaires à laquelle tous les avis et annonces pourront être envoyés. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'inscrite au registre des actionnaires et ce par le biais d'une notification écrite à la Société.

Toutefois, lorsque les Actions de Commanditaire sont inscrites au registre des actionnaires pour le compte d'une ou plusieurs personnes au nom d'un système de règlement de titres ou au nom de l'opérateur de ce système ou au nom d'un dépositaire professionnel de titres ou tout autre dépositaire (ces systèmes, ces professionnels ou autres dépositaires étant ci-après dénommés les «Dépositaires») ou d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, la Société – sous réserve d'avoir reçu un certificat en bonne et due forme de la part du Dépositaire auprès duquel les Actions se trouvent en dépôt – donnera l'autorisation à ces personnes d'exercer les droits attachés à ces Actions, y compris l'accès et le droit de voter aux assemblées générales. La Société considérera ces personnes comme étant des propriétaires aux fins de l'Article 7 des présents Statuts. Le Gérant peut déterminer les conditions formelles auxquelles lesdits certificats devront se conformer. Nonobstant ce qui précède, la Société effectuera des paiements par voie de dividendes, en espèces, en actions ou autres actifs, uniquement aux mains du Dépositaire ou sous-dépositaire inscrits au registre des actionnaires

ou conformément à leurs instructions. Ce paiement libérera la Société de toutes les obligations découlant de ces paiements.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement, ou si la propriété de telle(s) Action(s) est controversée, toutes les personnes revendiquant un droit sur cette/ces Action(s) doivent désigner un mandataire commun pour représenter cette/ces Action(s) vis-à-vis de la Société. A défaut de désigner un tel mandataire, tous les droits attachés à cette/ces Action(s) seront suspendus.

Art. 7. Certification des Actions. Une confirmation par écrit de l'inscription au registre des actionnaires sera délivrée aux actionnaires et, dans le cas prévu à l'Article 6 des présents Statuts, sur demande, aux Dépositaires ou sous-dépositaires inscrits au registre des actionnaires. Sauf dans le cadre des procédures relatives au transfert d'Actions fongibles prévues à l'Article 6 des présents Statuts, le transfert d'Actions devra être effectué par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs agents dûment désignés. La Société peut accepter tout autre document, instrument ou correspondance faisant foi du transfert.

Aucune inscription ne sera portée au registre des actionnaires et aucun acte de transfert ne sera reconnu par la Société durant une période prenant effet au cinquième jour ouvrable qui précède l'assemblée générale des actionnaires et prenant fin à la clôture de cette assemblée générale, à moins que le Gérant ne fixe un délai plus court.

Art. 8. Actions - Droits de Vote. Sous réserve des dispositions des présents Statuts, chaque Action ouvre droit à une voix à toutes les assemblées générales des actionnaires.

Art. 9. Rachat des Actions. La Société a, tel que décrit plus spécifiquement ci-dessous, le pouvoir de racheter ses propres Actions à tout moment sous réserve des limitations prévues par la loi.

Aucun rachat ne peut être requis par les actionnaires et les Actions de la Société, si elles sont rachetées, seront rachetées par celle-ci uniquement sur décision du Gérant, sous réserve des conditions définies par la loi.

La Société peut, à la discrétion du Gérant, proposer le rachat d'Actions de Commanditaire jusqu'au montant prévu par, et conformément aux conditions spécifiées dans les présents Statuts ou dans tout document publié en relation avec l'admission à la cotation de titres de la Société ou en rapport avec la négociation des titres de la Société, par avis signifié aux détenteurs d'Actions de Commanditaire. Une offre de rachat devra normalement être proposée à tous les actionnaires au pro rata du nombre d'Actions de Commanditaire qu'ils détiennent.

Immédiatement après la clôture des bureaux à la date spécifiée dans l'avis de rachat, chaque détenteur ayant accepté l'offre de rachat cessera d'être le propriétaire des Actions mentionnées dans l'avis de rachat et son nom devra être supprimé du registre des actionnaires. Une telle personne cessera de bénéficier des droits découlant de la qualité d'actionnaire de la Société s'agissant des actions ainsi rachetées à compter de la clôture des bureaux à la date mentionnée dans l'avis de rachat auquel il est fait référence ci-dessus.

Dans tous les cas, l'offre et l'avis de rachat seront délivrés au(x) détenteur(s) des Actions par courrier adressé à ce(s) détenteur(s) à sa(leur) dernière(s) adresse(s) apparaissant dans le registre des actionnaires ou connue de la Société (y compris, selon le cas, tout Dépositaire). Le(s) détenteur(s) des Actions ayant accepté l'offre de rachat devra (ont) indiquer sans délai un compte bancaire sur lequel sera transféré le prix de rachat des Actions ainsi rachetées.

Le Gérant peut, en outre, racheter pour le compte de la Société, des Actions de Commanditaire sur un marché boursier ou sur un marché organisé sur lequel les Actions sont négociées.

Responsabilité des actionnaires

Art. 10. Actions de Commandité et Actions de Commanditaire. Les détenteurs des Actions de Commandité (les «Actionnaires Commandités») sont solidairement et indéfiniment tenus des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les actifs de la Société.

Il est défendu aux détenteurs d'Actions de Commanditaire (les «Actionnaires Commanditaires») d'agir pour le compte de la Société, d'aucune manière et en aucune capacité que ce soient, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales. Ces actionnaires ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action de Commanditaire qu'ils ont souscrit et qui ont été émises et tous autres engagements en cours et autres responsabilités vis-à-vis de la Société en rapport avec leur engagement d'effectuer un apport au capital de la Société. En particulier, les détenteurs des Actions de Commanditaire ne sont pas responsables des dettes et obligations de la Société au-delà de ces montants.

Art. 11. Transfert des Actions de Commanditaire et Des Actions de Commandités. Les Actions de Commanditaire sont librement transférables entre actionnaires et à des non-actionnaires sans accord préalable des actionnaires.

Les Actions de Commandité détenues par le Gérant sont exclusivement transmissibles à un successeur ou à un gérant supplémentaire dont la responsabilité pour les obligations financières de la Société est illimitée.

Gérance et Surveillance

Art. 12. Gérance. La Société sera gérée par TDF Finance, une société à responsabilité limitée (le «Gérant») en sa qualité d'Associé Commandité de la Société. Le Gérant aura droit au remboursement de ses dépenses y compris, mais de manière non restrictive, de la rémunération de son personnel, des taxes, des loyers, des frais d'équipement ainsi que

de tous autres débours tels que les jetons de présence des administrateurs et une taxe annuelle équivalente à dix (10) pour cent desdites dépenses. Ces montants seront payables tous les mois sur base d'une estimation. Un décompte final sera établi sur base des comptes du Gérant.

Art. 13. Pouvoirs de Gestion. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance appartiennent au Gérant.

Le Gérant aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser tous les objectifs de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et de délivrer tous les contrats et tous autres engagements qui lui semblent nécessaires, avisés, utiles ou accessoires à de ce dernier. A moins qu'il n'en soit expressément disposé autrement, le Gérant a et aura pleine autorité à sa discrétion pour exercer pour le compte et au nom de la Société tous droits et pouvoirs nécessaires ou utiles en vue de réaliser les objectifs de la Société.

Le Gérant peut de temps à autre, s'il le juge nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des fondés de pouvoir ou agents de la Société. Les fondés de pouvoir et/ou les agents désignés auront les pouvoirs et obligations qui leur seront attribués par le Gérant.

Le Gérant prendra toute mesure appropriée en vue de préserver les intérêts de la Société et de ses actionnaires en général.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme gérant de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, pourvu que le Conseil de Surveillance nomme un administrateur, qui n'est pas tenu d'être un actionnaire, pour effectuer des actes urgents ou simplement administratifs et ce jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, une telle assemblée devant être convoquée dans un délai de quinze jours à compter de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires peuvent nommer, dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un nouveau Gérant. A défaut d'une telle nomination, la Société doit être dissoute ou liquidée.

Art. 14. Signatures ayant force obligatoire. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant, agissant par une ou plusieurs personnes habilitées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Tout contentieux dans laquelle la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entités ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaires, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans une telle autre société ou entités, ou par le fait qu'il serait associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou est autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ses fondés de pouvoir ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir s'agissant des matières en relation avec ce contrat ou autres affaires.

Art. 16. La Société est surveillée par un conseil composé de trois membres au moins (le «Conseil de Surveillance») désignés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant pourra déterminer et autorisera toutes les actions du Gérant qui pourraient, selon la loi, excéder les pouvoirs du Gérant.

Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs tels que prévus par la Loi. Les membres du Conseil de Surveillance ne participeront, ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

Le Conseil de Surveillance aura comme fonction générale la surveillance des opérations de la Société, y compris la surveillance de la situation financière, et il aura les pouvoirs spécifiques qui lui sont conférés par les présents Statuts. Ses membres peuvent consulter, sans déplacement, les livres, les comptes, la correspondance, les procès-verbaux et, de manière générale, toutes archives de la Société.

Le Conseil de Surveillance est tenu lors l'assemblée générale des actionnaires de présenter un rapport relatif aux résultats de sa mission qui lui a été confiée en faisant les recommandations qu'il jugera utiles.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par le biais d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, laquelle fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat sans que l'accord du Gérant ne soit requis. Les membres du Conseil de Surveillance resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution adoptée par l'assemblée générale des Actionnaires.

Au cas où le nombre total de membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois, les Gérants devront immédiatement convoquer une assemblée des Actionnaires de façon à pourvoir ledit poste vacant.

Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles. Le Conseil de Surveillance peut choisir un président parmi ses membres. Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée sur demande de deux membres.

Un avis de convocation à toute réunion du Conseil de Surveillance Surveillance, indiquant le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour de celui-ci, sera envoyé à tous les membres du Conseil de Surveillance huit (8) jours au moins avant la date prévue pour cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront exposés dans l'avis de convocation à la réunion. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit, par message électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication permettant d'attester de l'authenticité d'une telle renonciation. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des assemblées se tenant aux heures et endroits déterminés dans une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance.

Tout membre pourra agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication attestant de l'authenticité d'une telle renonciation un autre membre comme son représentant. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Des copies des extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président de la réunion ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à une telle réunion.

Les résolutions approuvées et signées par voie écrite par tous les membres du Conseil de Surveillance prendront effet au même titre que les résolutions votées aux assemblées du Conseil de Surveillance; chaque membre doit approuver une telle résolution par écrit, télégramme, télétexte, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront le procès-verbal faisant foi de la résolution intervenue.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tous autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de communiquer entre elles. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Assemblées Générales

Art. 17. Pouvoirs et Avis de Convocation. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'Article 13 (Pouvoirs de Gestion) des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant par les présents Statuts, l'assemblée générale a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Gérant. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis du Gérant qui fixe l'ordre du jour et qui est envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant l'assemblée, à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires.

Art. 18. Procédure. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg tel qu'indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois de septembre de chaque année à 10.30 heures ou à la date indiquée dans les convocations. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront être tenues aux lieux et heures spécifiés dans les convocations des assemblées respectives.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut, et ce pour toute assemblée générale, nommer comme mandataire une autre personne qui n'a pas besoin d'être actionnaire, par écrit, email ou téléfax ou tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant assurant l'authenticité de la procuration. Cette procuration sera réputée valable, à condition qu'elle ne soit pas révoquée, pour toutes assemblées des actionnaires reconvoquées. Les assemblées générales sont présidées par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité absolue des actionnaires présents et votants, sauf exigence contraire de la loi ou des présents Statuts.

Art. 19. Assemblées ordinaires. Les affaires ordinaires de la Société devant être traitées lors des assemblées des actionnaires concerneront la discussion et l'approbation des comptes annuels tels que présentés par le Gérant, la considération et l'approbation de la répartition des résultats annuels proposés par le Gérant (y compris, mais sans limitation, la distribution des dividendes), la nomination, la révocation et la rémunération des membres du Conseil de Surveillance ainsi que et la décharge à donner au Gérant et aux membres du Conseil de Surveillance.

D'autres affaires pourront être évoquées lors d'une assemblée générale sur proposition du Gérant à moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi ou par les présents Statuts.

Art. 20. Assemblée générale extraordinaire. Toute assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but d'examiner un point qui n'entre pas dans le champ d'application de l'Article 19 (y compris toute proposition de modification des Statuts ou la décision sur des points pour lesquels la loi fait référence aux conditions exigées pour la modification des Statuts) doit être convoquée en tant qu'assemblée générale extraordinaire. Lors d'une telle assemblée, les actionnaires ne délibèrent valablement que si le quorum requis par la loi est atteint.

Les décisions seront prises à la majorité des deux tiers des votes exprimés, sous réserve d'avoir été approuvées par le Gérant lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à moins qu'il n'en soit autrement disposé par la loi ou dans les présents Statuts.

Art. 21. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

Exercice Comptable, Affectation des Bénéfices

Art. 22 Exercice comptable. L'exercice comptable de la Société débutera le 1^{er} avril et prendra fin le 31 mars de l'année suivante.

Art. 23. Comptes, Affectation des Bénéfices. Il incombera au Gérant d'établir le bilan annuel et le compte des profits et pertes de la Société conformément aux dispositions de la loi applicable. Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'assemblée des actionnaires.

Il sera prélevé sur les bénéfices nets annuels de la Société un montant égal à cinq pour cent (5%) qui sera affecté à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Le solde pourra faire l'objet d'une distribution aux actionnaires sur proposition du Gérant qui devra être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions des présents Statuts, étant entendu que cette distribution ne pourra pas dépasser le montant proposé par le Gérant.

Des acomptes sur dividendes peuvent être déclarés et payés par le Gérant sous réserve des conditions prévues par la loi.

Une distribution des primes d'émission aux actionnaires pourra avoir lieu sur proposition du Gérant qui devra être approuvée par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires peut, sur proposition du Gérant, décider de prélever tout montant du compte prime d'émission pour l'affecter à la réserve légale.

Art. 24. Prescription. Un dividende déclaré sur une Action mais non payé durant une période de cinq (5) ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Action, il sera considéré comme perdu pour le détenteur de cette Action et reviendra à la Société.

Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. Nomination des liquidateurs. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par les soins d'un liquidateur (s'il s'agit d'une personne morale) ou d'un ou plusieurs liquidateurs (sil s'agit de personnes physiques) nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui décident cette dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 26. Distribution des produits de la liquidation . Les produits nets de la liquidation devront être versés aux détenteurs d'Actions de Commanditaire et aux détenteurs d'Actions de Commandité au prorata de leur participation étant entendu que les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité ont le même rang.

Dispositions générales

Art. 27. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Libération

Le capital a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Actions de Commandité	Actions de Commanditaire	Montant Prix de Souscription
TDF Finance	/	1	1
Stichting TDF 2	30.998	/	30.998
TDF Finance	1	/	1
Total	30.999	1	31.000

Les 30.999 Actions Ordinaires et l'Action de Commandité ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces si bien que le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) tenant disponible pour la Société. Preuve du versement en espèce a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société suite à sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros.

Dispositions transitoires

Le premier exercice comptable commencera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2012. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième mardi du mois de septembre 2012.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties susmentionnées représentant la totalité du capital souscrit et exerçant les pouvoirs conférés à l'assemblée, ont passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Surveillance pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Markus Trierweiler, gérant, né le 11 février 1969 à Trèves, Allemagne, demeurant professionnellement au 63, rue de Rollingergrung, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(ii) Monsieur Thomas Probst, gérant, né le 13 septembre 1976 à Wittlich, Allemagne, demeurant professionnellement au 63, rue de Rollingergrung, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(iii) Monsieur Jan Koenighaus, gérant, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg, Allemagne, demeurant professionnellement au 63, rue de Rollingergrung, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est fixé au 63, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une traduction en français. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au représentant des parties comparantes, connu du notaire de son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit représentant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: W. ZETTEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 12 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9232. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011100437/693.

(110114199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Edimag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 34, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 102.290.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108703/10.

(110124401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Emidanus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 153.523.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIE CONFORME

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011108708/12.

(110125423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

EPI2, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 154.073.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108710/11.

(110124398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

EPI Partners, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 115.432.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108709/10.

(110124399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Ernster Belle Etoile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 29.015.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108711/10.

(110124776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Ernster Concorde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 71.099.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108712/10.

(110124775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

ESO Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.706.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESO LUXCO I S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011108713/11.

(110124814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

ESO Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESO LUXCO II S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011108714/11.

(110125183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**FinForce, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.919.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011108736/11.

(110124789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**Ediprint Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 34, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 88.557.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108704/10.

(110124400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**Elisa Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.679.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108705/10.

(110124794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**EMH, Euroclass Multimedia Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.071.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 20 juillet 2011:

- Le siège social de la société a été transféré du 3, rue de Bellevue à L-1227 Luxembourg au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte RESIDENCE D'ORANGE à L-1331 Luxembourg et ce à compter du 1^{er} août 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 01.08.2011.

Référence de publication: 2011108720/14.

(110125325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Elite Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 66, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.832.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108707/10.

(110124914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

**Anglona S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Anglona S.A.).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 124.247.

In the year two thousand eleven, the twentieth day of June, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Anglona S.A., a Luxembourg société anonyme with registered office at 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 124.247 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 18, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 738 of April 28, 2007. The articles of association of the Company have not been amended since.

The Meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard (the Chairman),

The Chairman appoints as secretary of the Meeting, Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard (the Secretary),

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting, Miss Claudia ROUCKERT, private employee, with professional address in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard (the Scrutineer).

(The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting).

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders of the Company are represented and the number of their shares is shown on an attendance list. Such list and proxies signed ne varietur by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

II. It appears from said attendance list that the one hundred sixty-one thousand nine hundred seventy shares (161,970) shares of the Company, representing the entire share capital of the Company, are represented at the Meeting, so that the Board of the Meeting can validly deliberate and decide on all the items of the agenda of which the shareholders of the Company have been beforehand informed.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening formalities;
2. Decrease of the share capital of the Company by an amount of two hundred ten thousand five hundred sixty-one euro (EUR 210,561) in order to bring the share capital from its present amount of three hundred twenty-three thousand nine hundred forty euro (EUR 323,940), to the amount of one hundred thirteen thousand three hundred seventy-nine euro (EUR 113,379) by reducing the par value of the one hundred sixty-one thousand nine hundred seventy shares (161,970) issued and fully paid-up shares of the Company from two euro (EUR 2) to seventy cents (EUR 0.70), by allocation of the amount of the share capital decrease to the share premium account of the Company;
3. Change of the legal form of the Company from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée);
4. Subsequent amendment, full restatement and renumbering of the articles of association of the Company, including amendment of the Company's name to Anglona S.à r.l. and amendment of the corporate object of the Company. Articles 1 and 3 of the new articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “Anglona S.à.r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”

“ **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”

5. Dismissal of the Company’s statutory auditor and vote of discharge;

6. Confirmation of the appointment of Mr. J. Bradley Unsworth, Mr. Christophe Gammal, Mrs Kristel Segers and Mr. Hans Christoph Gruninger as managers of the Company, for an unlimited period of time;

7. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Unsworth & Associates, S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the share capital decrease in the share register of the Company;

8. Miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined and after deliberation and a separate vote on each of the following resolutions by the Meeting, the shareholders unanimously resolve as follows:

First resolution

The Meeting acknowledges that the shareholders of the Company have been duly convened and have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of two hundred ten thousand five hundred sixty-one euro (EUR 210,561) in order to bring the share capital from its present amount of three hundred twenty-three thousand nine hundred forty euro (EUR 323,940), to the amount of one hundred thirteen thousand three hundred seventy-nine euro (EUR 113,379) by reducing the par value of the one hundred sixty-one thousand nine hundred seventy shares (161,970) issued and fully paid-up shares of the Company from two euro (EUR 2) to seventy cents (EUR 0.70), by allocation of the amount of the share capital decrease to the share premium account of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to change the legal form of the Company from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), such resolution to become effective immediately after the passing of the following resolutions hereafter.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend, fully restate and renumber the Articles, which henceforth read as follows:

I. “Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Anglona S.à.r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at one hundred thirteen thousand three hundred seventy-nine euro (EUR 113,379), represented by one hundred sixty-one thousand nine hundred seventy shares (161,970) shares in registered form, having a nominal value of seventy cents (EUR 0.70) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Fifth resolution

Upon change of the legal form, the Meeting resolves to dismiss KPMG Audit S.à.r.l., with registered office at 9 Allée Scheffer, L-2520, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 103.590 as statutory auditor of the Company with immediate effect and by special vote the Meeting further resolves to grant it discharge for the performance of its mandate until the date hereof.

Sixth resolution

The Meeting resolves to confirm the appointment of Mr. J. Bradley Unsworth, Mr. Christophe Gammal, Mrs Kristel Segers and Mr. Hans Christoph Gruninger as managers of the Company, for an unlimited period of time, constituting therefore the board of managers of the Company.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Unsworth & Associates, S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the share capital decrease in the share register of the Company.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately four thousand one hundred euro (€ 4,100.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

No further business being brought before the meeting, the Meeting is closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingtième jour du mois de juin, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Anglona S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.247, (la

Société). La Société a été constituée par un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et des Associations n°738 du 28 avril 2007. Les Statuts de la Société n'est pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard (le Président).

Le Président désigne Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, comme Secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

(le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau étant constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations, signées ne varietur par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

II. Ainsi qu'il apparaît sur la liste de présence, les cent soixante-et-un mille neuf cent soixante-dix (161,970) actions de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à l'Assemblée, de sorte que le Bureau de l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points portés à l'ordre du jour, qui a été communiqué préalablement aux actionnaires de la Société.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux cent dix mille cinq cent soixante-et-un euros (EUR 210.561) afin de le réduire de son montant actuel de trois cent vingt-trois mille neuf cent quarante euros (EUR 323.940), à un montant de cent treize mille trois cent soixante-dix-neuf euros (EUR 113.379), en réduisant la valeur nominale des cent soixante-et-un mille neuf cent soixante-dix (161.970) actions de la Société, émises et entièrement libérées, de deux euros (EUR 2) à soixante-dix centimes d'euro (EUR 0,70), et affectation du montant de la réduction de capital au compte de prime d'émission de la Société;

3. Changement de la forme juridique de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée;

4. Modification subséquente, refonte complète et renumérotation des statuts de la Société, y compris la modification du nom de la Société en Anglona S.à r.l. et la modification de l'objet social de la Société. L'article 1 et l'article 3 des statuts de la Société ayant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "Anglona S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

« **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

5. Révocation du commissaire aux comptes de la Société et vote de la décharge;

6. Confirmation de la nomination de M. J. Bradley Unsworth, M. Christophe Gammal, Mme Kristel Segers et M. Hans Christoph Gruninger en qualité de gérants de la Société pour une durée illimitée;

7. Modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et tout employé de Unsworth & Associates, S.à r.l. pour procéder au nom de la Société à l'inscription de la diminution de capital social dans le registre des actionnaires de la Société; et

8. Divers.

Après examen de l'ordre du jour, délibération et vote séparé sur chacune des résolutions suivantes par l'Assemblée, les actionnaires prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée reconnaît que les actionnaires de la Société ont été valablement convoqués et ont parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de deux cent dix mille cinq cent soixante-et-un euros (EUR 210.561) afin de le réduire de son montant actuel de trois cent vingt-trois mille neuf cent quarante euros (EUR 323.940), à un montant de cent treize mille trois cent soixante-dix-neuf euros (EUR 113.379), en réduisant la valeur nominale des cent soixante-et-un mille neuf cent soixante-dix (161.970) parts sociales de la Société, émises et entièrement libérées, de deux euros (EUR 2) à soixante-dix centimes d'euro (EUR 0,70), et affectation du montant de la réduction de capital au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la Société d'une société anonyme à une société à responsabilité limitée, cette résolution devenant effective après décision sur la résolution suivante.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier, de refondre complètement et de renuméroter les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Anglona S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent treize mille trois cent soixante-dix-neuf euros (EUR 113.379), représenté par cent soixante-et-un mille neuf cent soixante-dix (161.970) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de soixante dix centimes d'euro (EUR 0,70) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Cinquième résolution

A la suite du changement de forme juridique, l'Assemblée décide de révoquer KPMG Audit S.à r.l., dont le siège social se situe au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.590 en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et par vote spécial de l'Assemblée décide de lui accorder décharge pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la date des présentes.

Sixième résolution

L'assemblée décide de confirmer les mandats de M. J. Bradley Unsworth, M. Christophe Gammal, Mme Kristel Segers et M. Hans Christoph Gruninger en tant que gérants de la Société, pour une durée illimitée. Ils constituent dès lors le conseil de gérance de la Société.

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et tout employé de Unsworth & Associates, S.à r.l. pour procéder au nom de la Société à l'inscription de la diminution de capital social dans le registre des actionnaires de la Société

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à quatre mille cent euros (€ 4.100,-)

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Et après lecture faite aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juin 2011. Relation: EAC/2011/8543. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011100782/617.

(110115455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Floorings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FLOORINGS I S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011108737/11.

(110125168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Laridel Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 59.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108850/10.

(110124918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Leonitis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 153.526.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIE CONFORME

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011108853/12.

(110125419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Lethima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 63, rue Albert 1^{er}.
R.C.S. Luxembourg B 48.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108854/10.

(110124824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Louislane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 153.529.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CERTIFIE CONFORME

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011108857/12.

(110125418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Lower Basin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 62.569.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108858/10.

(110124582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

LSREF Lux Japan Investments V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 141.321.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011108859/10.

(110125255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Luveba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 137.072.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108861/10.

(110124464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**Luvefi-Developpement S. à r. l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011108862/10.

(110125343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**Luvefi-Developpement S. à r. l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 144.386.

L'adresse de l'associé unique et du gérant de catégorie A de la société est modifiée comme suit:
- Monsieur Guy Jean Marie VANDEBROUCK, demeurant au 23, Chemin de la Chiésaz, CH-1024 Ecublens, Suisse.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Référence de publication: 2011108863/12.

(110125356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**Lux Cuisines Scheunert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.

R.C.S. Luxembourg B 67.393.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108864/10.

(110124887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.**Lux Meca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zare Ilôt Est.

R.C.S. Luxembourg B 70.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108865/10.

(110124463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Lux Racing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 113.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108866/10.

(110124675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Luxconsulting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 94.699.

Les comptes annuels de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 juillet 2011.

Pour LUXCONSULTING S. à r.l.

Ardend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011108867/13.

(110125372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Médiatteam SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 40.571.

Mandat de commissaire

En date du 17 novembre 2010, l'assemblée générale a renouvelé le mandat de commissaire de la société PKF Abax Audit, société anonyme, RCS Luxembourg B 142.867 ayant son siège social 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg, pour une durée de deux années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011108868/14.

(110125360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Macdonald, Dettwiler Information Technology Services Limited Liability Company, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.779.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 01 June 2011

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de M. Canon Kin Fung a la fonction d'administrateur délégué avec effet au 1^{er} juin 2011
- Nommer Angela Lau né le 04 mars 1968 à Kota Kinabalu Mys, Malaisie, ayant son siège sociale au 4523 Belomont avenue, Vancouver, canada, à la fonction d'administrateur délégué avec effet au 1^{er} juin 2011.
Luxembourg, le 01.08.2011.

Référence de publication: 2011108869/14.

(110125143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Mai Luxembourg SE, Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 143.107.

Les Comptes Annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011108870/12.

(110124387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Meadwestvaco Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 1, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 159.099.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108871/10.

(110124945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Med A Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 139.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108872/10.

(110124925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Printronix Luxembourg (International) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 115.354.

Les comptes annuels au 31/03/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRINTRONIX LUXEMBOURG (INTERNATIONAL) S.à r.l.

Signatures

Manager / Manager

Référence de publication: 2011108931/12.

(110124690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Production Christian Gallimard, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 58.667.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011108932/11.

(110125389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Dematic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.226.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing at Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Dematic S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated on 7 April 2011, following a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, Section B, under number 160.226. The articles of incorporation have last been amended following a deed of the undersigned notary, on 15 April 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The extraordinary general meeting is declared open at 8.45 a.m with Me Marianne SMETRYNS, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Delphine WIETEK, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Me Charles MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. To amend article 10 ("Powers of the Board of Directors") of the articles of association of the Company.

2. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and full knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend article 10 of the articles of association of the Company, which shall read from now on as follows:

« **Art. 10. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Directors.

Notwithstanding the foregoing paragraphs, for so long as the Company is managed by one director (the «Sole Director»), the Sole Director shall not perform any of the following actions without the prior written consent of the sole shareholder of the Company:

- resolve on his own appointment as manager of any direct subsidiary of the Company; and
- resolve on the appointment or removal of the members of any supervisory board of any direct subsidiary of the Company.»

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 9.00 a.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Edouard Delosch notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Dematic S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 7 avril 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160.226. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné date du 15 avril 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 8.45 heures sous la présidence de Me Marianne SMETRYNS, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Delphine WIETEK, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Me Charles MONNIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 10 («Pouvoirs du Conseil d'Administration») des statuts de la Société.

2. Divers.

(ii) Les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 10 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au(x) commissaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Nonobstant les paragraphes précédents, aussi longtemps que la Société sera gérée par un seul administrateur (l'«Administrateur Unique»), l'Administrateur Unique ne pourra procéder à aucunes des actions suivantes sans le consentement écrit préalable de l'actionnaire unique de la Société:

- décider sa propre nomination en tant que gérant de toute filiale directe de la Société; et
- décider de la nomination ou la révocation des membres de tout conseil de surveillance de toute filiale directe de la Société.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Smetryns, D. Wietek, C. Monnier, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 juillet 2011. Relation: RED/2011/1370. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108679/120.

(110124500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Production Christian Gallimard, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 58.667.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011108933/11.

(110125390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Construction de métal Gerhard Reh, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 3, Schaffmill.

R.C.S. Luxembourg B 147.533.

Im Jahre zweitausendelf, den dritten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Ist erschienen:

Herr Gerhard REH, Schlossermeister, geboren am 20. Dezember 1962 in Trier, wohnhaft in D-54341 Fell, 3, In der Comain (Deutschland).

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

Herr Gerhard REH, vorbenannt, ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Construction de métal Gerhard Reh S.à.r.l., mit Sitz in L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 147.533, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 3. August 2009, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1671 vom 31. August 2009, abgeändert durch den unterzeichnenden Notar am 24. Dezember 2009 veröffentlicht im Memorial C Nummer 584 vom 18. März 2010.

In seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter erklärt Herr Gerhard REH, vorbenannt, dem instrumentierenden Notar, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammenzufinden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch nach L-6778 Grevenmacher, 3, rue Schaffmill.

2.- Abänderung von Artikel 2, Absatz 1 der Satzung.

Gemäss der Tagesordnung hat der Komparent folgende Beschlüsse gefasst.

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch nach L-6778 Grevenmacher, 3, rue Schaffmill, zu verlegen.

Zweiter und letzter Beschluss

Infolgedessen beschliesst die Generalversammlung Artikel 2, Absatz 1 der Satzung wie folgt umzuändern:

Art. 2. (Erster Absatz). „Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Grevenmacher.“

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Gerhard Reh, Paul Bettingen.

- Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 août 2011. LAC / 2011 / 35482. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie -Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 9. August 2011.

Référence de publication: 2011114540/42.

(110130744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Xella International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.489.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que:

- le siège social des associés suivants de la Société est désormais au 232 rue de Rivoli F-75001 Paris (France):

* PAI Europe V-1 FCPR;

* PAI Europe V-2 FCPR;

* PAI Europe V-3 FCPR; et

* PAI Europe V-B FCPR.

- l'adresse de Olivier de Vregille, gérant B de la Société, est désormais au 232, rue de Rivoli, F-75001 Paris (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011109084/19.

(110124869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

CAI Partners III CCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.379.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

CAI Partners III CCS S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011109285/15.

(110123650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.
